

## ACTIVITE « GESTION LOCATIVE »

### PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

### HONORAIRES TTC

<b>LOCAUX D'HABITATION ou MIXTES</b> (soumis à la loi du 06/07/1989 Art.5)	6.00 % HT, soit <b>7.20 % TTC*</b>
<b>LOCAUX DE DROIT COMMUN</b>	6.00 % HT, soit <b>7.20 % TTC*</b>
<b>LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS</b>	6.00 % HT, soit <b>7.20 % TTC*</b>
LOCAUX MEUBLES	6.67 % HT, soit <b>8 % TTC*</b>
AUTRES LOCAUX : GARAGE, PARKING, ENTREPOT...	6.67 % HT, soit <b>8 % TTC*</b>
IMMEUBLES ENTIERS	8.34 % HT, soit <b>10 % TTC*</b>
<b>ASSURANCES – GARANTIES</b>	
🔗 <b>GLI-DI</b> : GARANTIE DES LOYERS et DETERIORATIONS IMMOBILIERES Défense et recours	<b>3.00 % TTC*</b> *Ces taux sont calculés sur les sommes appelées au locataire
🔗 <b>PNO BAILLEUR</b> : ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT (tarif préférentiel à partir du 3 <sup>e</sup> lot privatif)	<i>Lot privatif Habitation ≤ 55 m<sup>2</sup></i> <b>85€ TTC/an</b> <i>Lot privatif Habitation &gt; 55 m<sup>2</sup></i> <b>105€ TTC/an</b> <i>et &lt; 250 m<sup>2</sup></i>
<b>PRESTATIONS PARTICULIERES</b>	
🔗 Rédaction de bail, état des lieux, frais dossier contentieux... 🔗 Gestion des contrats d'assurance	Sur demande et devis <b>(100 € HT - 120 € TTC /heure)</b>

### RECHERCHE DE LOCATAIRES ET LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION

<b>Locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 06/07/1989 Art.5) - Barème Loi ALUR (du 24/03/2014)</b>		
Entremise et négociation - Publicité	Forfait 100 € TTC	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	8€ TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur – <b>ZONE NON TENDUE</b>
	10€ TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur – <b>ZONE TENDUE</b>
	8€ TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire – <b>ZONE NON TENDUE</b>
	10€ TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire – <b>ZONE TENDUE</b>
Etat des lieux	3€ TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur
	3€ TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire
<b>Locaux de droit commun</b>		
Entremise et négociation - Publicité	Forfait 100 € TTC	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	UN MOIS DE LOYER	- Bailleur
		- Locataire
Etat des lieux	UN MOIS DE LOYER	- Locataire
<b>Locaux commerciaux / professionnels</b>		
Entremise et négociation - Publicité	Forfait 100 € TTC	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	UN MOIS DE LOYER	- Bailleur
		- Locataire
Etat des lieux	UN MOIS DE LOYER	- Locataire
<b>Autres locaux</b> : garage, parking, entrepôt...	130€ TTC	- Bailleur
	130€ TTC	- Locataire
<b>AVENANT A BAIL</b>	300€ TTC	- A charge du demandeur
<b>RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL</b>	800€ TTC	- A charge du demandeur
<b>PRESTATIONS PARTICULIERES</b>		
🔗 Toute demande particulière	VACATION HORAIRE  100€ HT-120€ TTC/ heure	
🔗 Gestion et suivi de travaux		
🔗 Gestion/suivi des sinistres d'assurances et des expertises		

Ces honoraires de base peuvent être majorés d'un commun accord entre les parties en fonction de la spécificité et de la complexité du dossier.  
Tarif au 01/01/2024 - Honoraires TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20%

**CIS IMMOBILIER** - SAS AU CAPITAL DE 3 355 000 € - N° CPI 7301 2016 000 004 774 par CCI de Savoie

Siège social 45 Rue Sommeiller 73000 CHAMBERY – Tel 04.79.69.86.86 - RCS CHAMBERY B 405 408 394 – Siret 405 408 394 00022 – TVA FR 06 405 408 394

Garantie financière Gestion 5.420.000 € par GALIAN - Mandataire intermédiaire en assurances ORIAS N°18004543

## CATALOGUE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

---

### Honoraires au forfait

- Constitution du dossier de Location (Décence, habitabilité)  
Gestion des Diagnostics : *DPE, ERP, état installations électriques, gaz, plomb, amiante, mэрule, radon, surface Loi Boutin, PEBAэrodrome* - Forfait de 40 € TTC par bien immobilier
- Aide à la Déclaration de revenus fonciers  
(*ventilation des charges, taxes*) - Forfait de 65 € TTC par immeuble et par an
- Gestion des Avis et Oppositions à tiers détenteurs - Forfait de 120 € TTC par avis
- Mutation des lots (succession, donation, vente, fin de gestion) - Forfait de 120 € TTC par immeuble
- Déclaration individuelle de TVA - Forfait de 260 € TTC par an

### Honoraires à la vacation horaire

**100 € HT soit 120 € TTC / HEURE**

- Déclaration individuelle de Revenus fonciers
- Représentation aux Commissions Conciliation – Médiation
- Gestion d'un dossier de Surendettement Banque France
- Gestion et suivi d'un dossier contentieux ou de sinistre
  - . Précontentieux – contentieux (huissier) - Forfait minimum de 150 € TTC
  - . Contentieux (avocat) - Forfait minimum de 150 € TTC
  - . Sinistres d'assurances et représentation aux expertises - Forfait minimum de 150 € TTC
- Gestion des travaux avec accord préalable du propriétaire  
(rénovation, mise aux normes, mise en sécurité des logements...) - Forfait minimum de 180 € TTC par chantier
- Demande de subvention, financement (BPI, ANAH, CALPACT...)
- Toute mission particulière, qui est à charge du demandeur.

Ces honoraires de base peuvent être majorés d'un commun accord entre les parties  
en fonction de la spécificité et de la complexité du dossier.

*Tarif au 01/01/2024 - Honoraires TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20%*